CHARTE DE LA FILIERE TOURISME à l'initiative de l'Office du Tourisme de Hastière-sur-Meuse COVID-19 – SECURITE SANITAIRE

CHARTE « HASTIERE SÛR ET PUR »







Dans le cadre de la pandémie COVID-19, l'office de tourisme de la commune de Hastière a décidé de créer un label « *Hastière sûr et pur* » pour distinguer les entreprises du secteur qui respectent les exigences sanitaires pour la prévention et le contrôle de ce virus, afin de permettre à l'ensemble des acteurs de la commune d'Hastière de disposer d'un outil qui les certifient comme des établissements sûrs, garantissant des conditions d'accueils optimales.

Hastière et ses entités sont des lieux remarquables pour un séjour en toute sécurité en cette période. Les espaces ouverts permettent de profiter de la nature, de se détendre, d'être pleinement en vacances tout en respectant les distances de sécurité et les recommandations sanitaires.

Par l'adhésion à cette charte, les professionnels du tourisme, engagés par cette démarche commune, vous assurent qu'ils mettent tout en œuvre pour vous proposer un séjour en toute tranquillité.

La charte d'adhésion

- L'adhésion se fait sur base volontaire par inscription auprès de l'Office du Tourisme concernant l'engagement du respect des directives et recommandations des autorités sanitaires, telles que mentionnées ci-dessous. Dès que l'adhésion est enregistrée par l'Office du Tourisme, l'établissement sera renseigné sur le site <u>www.hastiere-tourisme.be</u> sur la page « Hastière sûr et pur », et recevra le matériel de promotion de l'action.
- La charte se concentre principalement sur les questions d'hygiène de l'espace, ainsi que sur la communication et l'information auprès du consommateur.
- L'objectif est double : d'une part, alerter les entreprises sur le besoin urgent de se conformer à certaines exigences en termes de sécurité sanitaire dans le contexte COVID-19 et de s'y préparer dès le premier jour d'ouverture. D'autre part, constituer un outil de communication qui permet d'accroître la confiance des usagers dans leur destination et leur environnement de consommation.

Les engagements

- Un responsable des mesures et de leur suivi pour chaque établissement
- Respect strict des obligations légales et réglementaires propres à chaque activité
- Mise en œuvre des règles de bonne pratique, des recommandations des différents secteurs d'activité, conformément au « Guide de bonnes pratiques sanitaires à l'usage des opérateurs touristiques » édité et régulièrement mis à jour par le Commissariat Général au Tourisme de Wallonie (à télécharger sur https://relance.tourismewallonie.be/).
- Informer activement les clients et usagers des activités sécurisées et des professionnels engagés dans la démarche « Hastière sûr et pur »
- Simplifier les réservations et les formalités
- Prendre note de vos coordonnées pour vous avertir au besoin en cas d'alerte sanitaire

Les atouts d'Hastière

Recommandations

- Activités et lieux de professionnels engagés
- Activités et lieux permettant naturellement la distanciation sociale
- Activités et lieux adaptés pour assurer la distanciation sociale

La démarche

La Charte de la filière tourisme à Hastière est une démarche d'adhésion soutenue par l'Office du Tourisme et la commune. Elle n'engage pas leur responsabilité.

Les professionnels du tourisme qui affichent cette charte et le logo associé s'engagent à la respecter strictement et à tout mettre en œuvre pour assurer à leurs visiteurs un moment ou un séjour dans des conditions de sécurité sanitaire dans le contexte de la pandémie du Covid-19.

Outil de communication

- Le logo du label déclinable sur tous type de support comme les réseaux sociaux, le site internet, en autocollant ou en support papier.
- Un A4 à afficher reprenant les engagements du label, à afficher et à diffuser sur votre site internet.

Contact

OFFICE DU TOURISME DE HASTIERE-SUR-MEUSE

Rue Marcel Lespagne, 27 – 5540 Hastière-Lavaux Tel: 082/64.44.34 - @: tourismehastiere@scarlet.be



